

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 30 avril 2025

L'an **deux mil vingt-cinq**, le **trente avril**, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 24 avril 2025, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Danièle MARY, Maire.

PRÉSENTS : Mme Danièle MARY, M. Jean-Fred CROUZILLARD, M. Alain GROSPIRON, Mme Christine LA LOUZE, Mme Martine BOULAY, Mme Patricia GUÉRIN, M. Michel MARY, Mme Isabelle AMATO (arrivée à 19 h), Mme Sandrine POITRIMOL.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Thomas JOUBERT (pouvoir à Mme Martine BOULAY), M. Philippe ROUSSEL (pouvoir à M. Jean-Fred CROUZILLARD), M. Mickaël PFEUFFER (pouvoir à Mme Danièle MARY), Frédérique PAGA-GUERRA (pouvoir à M. Michel MARY).

ABSENTS : M. Kévin FOUQUET, Mme Pauline RENOUE.

Mme Christine LA LOUZE a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour

-  Approbation du compte rendu du 07 avril 2025,
-  Commune : décision modificative budgétaire n° 1,
-  Tarification sociale cantine : renouvellement convention,
-  Subventions aux associations – suite,
-  Informations et questions diverses.

1. Approbation du compte-rendu du 07 avril 2025 :

Sans observation, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Présents : 8	Votants : 8+4P	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	-----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

2. Commune – décision modificative budgétaire n° 1 :

Suite à une erreur matérielle de transcription, le Conseil Municipal accepte la proposition du Maire de régulariser comme suit les crédits votés lors du précédent conseil :

FONCTIONNEMENT	
<i>Dépenses</i>	
<i>Chap 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION</i>	<i>1,00 €</i>
<i>c/6811 dotations aux amortissements- immobilisations corporelles</i>	<i>1,00 €</i>
<i>Chap 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL</i>	<i>- 1,00 €</i>
<i>c/627 services bancaires et frais assimilés</i>	<i>- 1,00 €</i>
TOTAL	- €

Présents : 8	Votants : 8+4P	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	-----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

3. Tarification sociale cantine – renouvellement convention :

Mme le Maire rappelle que par délibération du 13/04/2022 le Conseil Municipal avait accepté la mise en place d'une tarification sociale à compter du 01/05/2022 pour une durée de 3 ans.

La convention expire donc ce jour.

L'objectif est de garantir aux enfants scolarisés en maternelle ou classe élémentaire des familles les plus démunies des repas équilibrés.

Elle souligne que l'Etat accorde toujours aux collectivités engagées dans cette démarche une subvention de 3 euros pour chaque repas facturé au plus à 1 euro.

Mme le Maire propose de reconduire la tarification sociale à trois tranches. Les familles devront fournir leur quotient familial (attestation CAF).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de renouveler la convention avec l'Etat pour une durée de 3 ans à compter du 01/05/2025,
- de fixer une tarification sociale du service restaurant scolaire à trois tranches comme suit :

Quotient familial	Tarif
1ère tranche : de 0 à 599 €	0.80 €
2ème tranche : de 600 à 1 000 €	1.00 €
3ème tranche : supérieur à 1 000 €	3.25 €

- d'autoriser le Maire à signer la convention ainsi que tout document y afférent.

Les tarifs repas "ordinaires" et "exceptionnels" adulte fixés par délibération du 29/11/2021 restent inchangés ainsi que le prix du repas "exceptionnel" enfant.

Présents : 8	Votants : 8 +4P	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	------------------------	------------------	-------------------	-----------------------

4. Subventions aux associations – suite :

Mme le Maire fait part de la réception d'une nouvelle demande de subvention. Il s'agit de l'Athletic Club Mortagnais. Une jeune athlète (mois de 18 ans) habitant la commune y est licenciée. Comme pour toutes les demandes reçues par des clubs sportifs hors commune avec enfants licenciés habitants Saint-Germain-de-la-Coudre, il est décidé, à l'unanimité d'attribuer à cette association une subvention de 15 €.

Les crédits nécessaires figurent au budget primitif 2025 (chapitre 65).

Présents : 8	Votants : 8+4P	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	-----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Arrivée de Mme Isabelle Amato à 19 h.

5. Informations et questions diverses :

Conformément aux inscriptions budgétaires, un véhicule utilitaire a été acheté (Kangoo 2 pl) chez Gl automobiles à 72400 Préval. Le flocage de ce véhicule sera effectué par les Ets Dequin de La Ferté-Bernard.

Suite aux travaux de réfection de toiture du logement communal sis 1 Rue Germaine de Courson, un devis est présenté pour le ravalement de la façade côté rue. Après discussion, le Conseil, vu l'état délabré du garage bois attenant au pignon, décide la démolition de ce garage en appentis et mandate le Maire pour faire réaliser le ravalement du pignon.

Mme Mary informe de la reprise du Bistrot du Perche par M. Grégory Brouard à la date du 1er mai.

Par courrier reçu ce jour, Mme Isabelle Toulouse informe le Maire qu'elle fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1er mai prochain. Souhaitant conserver son école de danse sous forme d'association, elle communique le récépissé de déclaration de création de l'association TANG'O SWING daté du 9 avril 2025 (enregistrement n° W613005502 du 08.04.2025). En conséquence, la mise à disposition des salles sera, à compter du mois de mai, facturée à cette nouvelle association.

Construction 5 logements individuels : le Maire informe que l'entreprise SNOT reprendra le chantier pour la seconde phase de travaux de voirie (bordures de trottoirs, espaces verts, chaussée ...) le 12 mai prochain.

Assainissement le Beauchet – La Papillonnière : les riverains sont informés ce jour des modalités de raccordement de leur habitation au nouveau réseau d'assainissement. La remise en état des voiries débutera le 12 mai prochain.

Tour de table :

M. Grospron s'élève contre la présence continue des conteneurs OM et sélectifs des immeubles Logissia en centre bourg. Un énième contact sera pris.

La séance est levée à 20h10.

Vu pour être affiché le 06 mai 2025.
Conformément au Code Général des
Collectivités Territoriales.
Le Maire,
Danièle MARY